

**L'accès à l'internet Très Haut Débit par fibre optique est devenu une réalité pour plus de 8.500 logements prioritaires de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2013.**

A titre d'information, au mieux 50% des logements français auront le même service seulement en ... 2025.

Grâce à la performance de l'internet sur fibre optique (100 Mbps symétriques) les particuliers et professionnels présents sur le territoire peuvent bénéficier de l'ensemble des services opérateurs dans des conditions optimales (téléphonie, bouquets de télévision, jeux en ligne, télétravail, etc.) et voient s'ouvrir de nouvelles perspectives (développement des applications domotiques, de la télémédecine, etc.). Pour rappel, depuis le 17 mai 2013, toutes les entreprises de la Communauté d'Agglomération sont éligibles au Très Haut Débit par fibre optique et ont accès à cet ensemble de services.

### **Comment faire ?**

Il vous suffit de **contracter un abonnement auprès d'un des quatre opérateurs alternatifs de services** (Cityplay, Comcâble, K-net et Wibox).



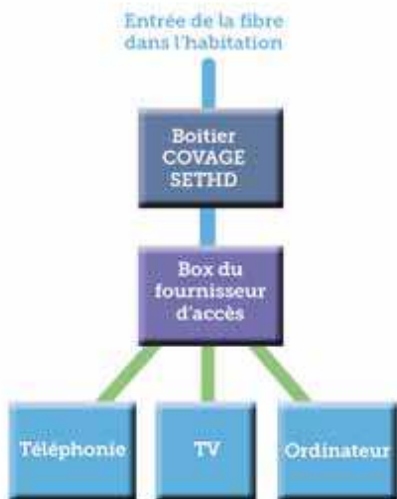
**comcable**  
la fibre et plus encore



### **Comment et par qui est réalisé le raccordement ?**

L'opérateur de votre choix passe commande du raccordement de votre domicile auprès du délégataire de service public, la société Covage - Seine Essonne Très Haut Débit. Après prise de rendez-vous, ses techniciens se rendent chez vous afin de réaliser le raccordement entre la boîte de branchement, située dans la rue, et l'habitation. La fibre est déployée selon les mêmes modalités que les câbles du téléphone (en aérien ou dans les fourreaux souterrains).

Dans la maison, un boîtier «Covage - Seine Essonne Très Haut Débit» est installé (en principe à côté du téléviseur principal de l'habitation). La «Box» fournie par le fournisseur d'accès est connectée à ce boîtier (voir croquis ci-dessous). Vous pouvez alors y brancher vos différents équipements, comme aujourd'hui avec l'ADSL.



### Combien coûte ce raccordement ?

Le coût du raccordement dépend directement de l'offre commerciale du fournisseur d'accès choisi par l'abonné (le raccordement peut être gratuit ou tarifé, comme aujourd'hui la mise en service d'une ligne ADSL). Aussi, il appartient à chaque futur abonné de comparer attentivement les offres proposées par les opérateurs.

À noter : Dans les copropriétés, pour bénéficier du raccordement, les Assemblées Générales de copropriétaires doivent délibérer afin de donner l'autorisation à la société COVAGE - Seine Essonne Très Haut Débit d'utiliser les parties communes pour le passage de la fibre.

Tous les logements de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne pourront être raccordés. À l'issue d'une étude réalisée par un cabinet spécialisé, vingt-six zones ont été identifiées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne parmi lesquelles les moins bien desservies ont été définies comme prioritaires.

### Les questions du mois :

#### Doit-on résilier son abonnement ADSL pour souscrire un nouvel abonnement ?

Non, les deux abonnements sont totalement indépendants puisqu'ils relèvent de deux réseaux différents (le réseau cuivré de France Télécom/Orange et le réseau de fibre optique de Covage- Seine Essonne Très haut Débit).

#### Peut-on conserver son ancien numéro de téléphone en résiliant son abonnement ADSL et en le remplaçant par un abonnement Internet THD ?

Oui, la plupart des fournisseurs d'accès «alternatifs» proposent cette possibilité.

Plus de renseignements sur :



<http://www.seine-essonne-tres-haut-debit.com>

## Les opérateurs



CITYPLAY

<http://www.cityplay.fr>

**comcable**  
la fibre et plus encore

<http://www.comcable.fr>



<http://www.k-net.fr>

**WiBox**  
Internet haut débit

<http://www.wibox.fr>



Arrêté du 3 décembre 2013 relatif à l'information préalable du consommateur sur les caractéristiques techniques des offres d'accès à l'internet en situation fixe filaire :  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028320204>